



Votre Dossier Pharmaceutique Un + pour votre santé

Lors de chaque délivrance de médicaments, votre pharmacien veille à votre sécurité. Il vérifie si tous les médicaments que vous utilisez sont bien compatibles entre eux. Certains médicaments peuvent interagir; leurs effets peuvent être réduits ou, au contraire, renforcés.

Lorsque vous vous présentez à la pharmacie avec une prescription médicale, le pharmacien est légalement obligé d'enregistrer les données de la prescription dans votre Dossier Pharmaceutique.

Dans l'intérêt de votre santé, votre pharmacien peut également enregistrer des données complémentaires. Pour disposer d'un Dossier Pharmaceutique complet, il peut enregistrer des informations relatives à vos médicaments non prescrits, à vos allergies, à vos affections chroniques, vos coordonnées, etc. Ces informations complémentaires lui permettent de veiller de manière optimale à votre sécurité.

Si pour une raison ou une autre, vous ne souhaitez pas que des données complémentaires soient conservées dans votre Dossier Pharmaceutique, signalez-le à votre pharmacien. Vous pouvez également lui demander à tout moment de consulter votre Dossier Pharmaceutique ou de modifier éventuellement les données complémentaires y figurant.



[Dépliant patients](#)



[FAQ](#)